

Démocratie en transition : les transformations sociétales

Par **Alain Cambier**

Chercheur associé au Laboratoire « Savoirs, textes, langage »

Le vocable « sociétal » est, à l'origine, un anglicisme qui a été admis dans la langue française, à partir des années 1970, dans le contexte d'une émancipation décisive des mœurs. Jusque là, les problèmes de la société semblaient relever surtout du traitement de la question sociale : l'émergence d'une modalisation de ces problèmes sous leur forme sociétale a été concomitante du rôle de plus en plus prégnant joué par la société civile. L'accent a alors été mis sur l'adaptabilité des différentes façons de « vivre à sa mode » un même problème, sur des usages innovants pour mener à bien son existence, plutôt que de se référer à une conception figée ou déterministe de la nature humaine, de la société ou de l'histoire. La loi sur l'IVG votée en 1975 a pu être considérée comme l'une des premières institutionnalisations¹ d'une revendication sociétale formulée par les femmes qui avaient décidé de faire reconnaître leur droit à disposer de leur corps, en se faisant entendre à partir de la société civile². Plus proche de nous, la loi de 2013 autorisant le « mariage pour tous » tout comme aujourd'hui la loi sur la PMA témoignent de cette revendication persistante de réaménagements innovateurs des modes de vie, des manières d'être au sein de la société. Cependant, si la fonction des institutions est d'établir avant tout des régulations stabilisatrices pérennes fondées sur des représentations collectives de ce qui est censé être reconnu comme des comportements normalisés, il apparaît que la « normalisation » des transformations sociétales ne va pas immédiatement de soi en raison de leur labilité rétive à toute fixation dogmatique. L'expression des revendications sociétales met plutôt en porte-à-faux les institutions établies. À l'inverse, aucune vie sociale ne peut se passer d'institutions. Dès lors, la « transduction »³ institutionnelle des transformations sociétales peut apparaître à la fois comme un défi et une nécessité qui témoigne de l'appartenance à une société ouverte.

La spécificité des transformations sociétales implique le recours à une méthode compréhensive.

Pour aborder les phénomènes sociaux, deux approches antithétiques se sont longtemps affrontées : l'une holiste présupposant l'existence préalable d'une société formant un tout, l'autre considérant au contraire l'individu comme l'atome préalable de toute vie sociale. Pourtant, toutes deux se révèlent incapables de saisir la spécificité des transformations sociétales. La première tend à traiter non seulement les faits sociaux comme des choses, mais à les considérer comme résultant de déterminismes s'exerçant à l'insu des personnes : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les

états de la conscience individuelle »⁴. Dès lors, tout trouble statistique serait révélateur d'une anomie, c'est-à-dire d'un dysfonctionnement pathologique du corps social. La « solidarité organique » de nos sociétés favoriserait nécessairement l'apparition de risques de désagrégation qu'il faudrait corriger à l'aide d'une conception disciplinaire de l'organisation. Le traitement des contradictions de la société ne pourrait alors que prendre une forme dirigiste. À l'inverse, la conception libérale fait de l'individu tout équipé de ses « droits naturels » un présupposé de la vie sociale : chacun est alors considéré à lui seul comme le foyer initiateur de ses actes. Cette conception a le mérite de prendre en compte les états de conscience des personnes, en substituant à tout déterminisme causal, la grammaire des raisons que les individus se donnent pour agir⁵. Mais en présupposant un individu

Vidéo associée à l'article : conférence ALEA du 19 octobre 2021. <https://webtv.univ-lille.fr/video/11576/les-transformations-societales->

¹ La loi Lucien Neuwirth ouvrant le droit à la contraception et promulguée le 28 décembre 1967 avait déjà contribué à accompagner l'émancipation des femmes.

² Cf. le « *Manifeste des 343 salopes* » publié dans *Le Nouvel Observateur* du 5 avril 1971.

³ Nous reprenons la notion de « *transduction* » de Gilbert Simondon pour comprendre l'institutionnalisation comme un opérateur de structuration garantissant la propagation extensive des transformations sociétales.

⁴ Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*. Marx lui-même avait développé une thèse similaire : « Ce n'est pas la conscience des hommes qui détermine leur être ; c'est inversement leur être social qui détermine leur conscience » *Préface à la Contribution à la Critique de l'économie politique*.

⁵ Cf. Raymond Boudon, *L'Art de se persuader*.

solitaire comme atome préalable à toute vie sociale, une telle conception ne peut que se montrer allergique à toute interventionnisme institutionnel, au point de miser sur l'efficacité d'une mystérieuse « main invisible »... Or, les transformations sociétales révèlent plutôt que les processus d'individuation⁶ propres à chacun pour asseoir sa personnalité s'effectuent au cours d'interactions sociales intenses. Déjà le passage d'une « socialisation primaire » au sein de la famille à une « socialisation secondaire »⁷ grâce à l'insertion professionnelle peut provoquer des effets sociétaux en tant qu'il modifie le rapport de chacun aux valeurs. L'enjeu des processus d'individuation est bien de passer d'une « identité-*idem* » subie à une « identité-*ipse* » choisie. Face à certaines contraintes vécues comme insupportables, c'est surtout grâce à leur engagement volontaire au sein d'associations pour faire reconnaître leur caractère distinctif que les individus affirment leur singularité : celle-ci répond à la question « *Qui suis-je ?* » plutôt qu'à la question « *Que suis-je ?* », laquelle renvoie le plus souvent à leur identité initiale assignée⁸.

Les transformations sociétales nous obligent à repenser la vie sociale, en considérant celle-ci non pas comme un tout organique, mais comme l'expression du vécu, de la *Lebenswelt* de chacune de ses parties-prenantes. Leur prise en compte suppose de prendre au sérieux la subjectivation des difficultés socio-économiques et la mise en perspective par les individus eux-mêmes des aléas de leur vie au milieu des autres. Pour en saisir les enjeux, il faut alors nécessairement passer d'une méthode explicative à une méthode compréhensive⁹ visant à aborder les problèmes tels qu'ils se présentent aux yeux de ceux qui y sont confrontés, sans y soupçonner nécessairement l'effet d'illusions subjectives ou d'un régime hallucinatoire de la connaissance. L'enjeu est de tenir compte de la façon dont les individus s'apparaissent les uns aux autres et organisent leur vie sociale à partir de là. Cette approche psycho-sociologique et phénoménologique avait été inaugurée par Simmel qui, à travers le concept-clé de *Vergesellschaftung*¹⁰, mettait l'accent sur la co-construction des individus et de la société. Le développement d'interactions sociales est la condition d'une « transindividuation », au sens où elles produisent des interférences transformatrices des identités initiales. Aussi, la notion d'anomie est vouée à changer de signification : elle n'est plus le symptôme de dysfonctionnements pathologiques, mais révèle plutôt l'émergence d'expériences créatrices de sociabilités jusque-là insoupçonnées. Seule une approche qualitative des phénomènes sociaux peut alors rendre compte de la motivation des transformations sociétales, puisque si les inégalités se mesurent, en revanche les injustices se ressentent¹¹. Ainsi, notre société postmoderne se caractérise par la montée de la volonté d'expression de soi et d'autonomie, par l'aspiration à l'égalité des sexes, la tolérance à l'égard des

autres comme les minorités sexuelles ou ethniques, l'allergie à l'autoritarisme, la revendication de la liberté des choix individuels en matière de mœurs, l'engagement associatif, etc. Le niveau du bonheur est désormais corrélé au sentiment d'être soi-même l'acteur de la tournure de son existence.

L'inépuisable capacité d'adaptation et d'invention du sociétal

Le sociétal renvoie à l'expérimentation de nouvelles formes de socialité par les acteurs de la vie sociale. Comme le disait John Dewey, « cette connexion entre faire et endurer forme ce que nous appelons l'expérience » : l'agir trouve sa raison d'être dans un pâtre partagé avec d'autres. Dewey retrouve ici la source de la sagesse pointée par Eschyle : « *To pathēi mathos* », c'est-à-dire « *apprendre par l'épreuve* ». La conscience de partager un même sort devient alors le pivot d'une action et d'une réorientation dans une nouvelle direction, afin d'influer sur les conditions qui nous affectent et les modifier. Prenons l'exemple de l'expansion du continuum sociotechnique à l'ère du numérique : il apparaît comme le vecteur de nouvelles formes de communautés qui favorise le vagabondage identitaire et subvertissent les communautés anciennes comme la famille traditionnelle, l'Église, la classe, le parti politique... Les TIC permettent de démultiplier en réseaux les capacités interactionnistes. Le paradoxe est que beaucoup retournent l'outil numérique propre à la société tertiaire pour le mettre au service de la société primaire : tel est le cas, par exemple, du site *Le Bon coin*, des sites de rencontre ou ceux de revente en ligne. De plus, il ouvre également de nouvelles opportunités pour s'impliquer comme vigies éthiques. Alors que l'État est comme un chef d'orchestre symphonique qui ne joue aucun instrument mais se propose de tous les diriger, le sociétal joue de l'instrument et de l'improvisation. Les transformations sociétales offrent aussi une réponse aux limites de la prise en charge classique de la question sociale. La prétention des pouvoirs publics de traiter exclusivement d'en haut la question sociale a révélé son impuissance, voire ses effets liberticides. En revanche, les transformations sociétales misent sur la puissance immanente des interactions individuelles et contredisent la vision simpliste d'un jeu à somme nulle entre l'individuel et le collectif, prouvant que les gens ordinaires ne sont pas des impotents politiques. Grâce à l'*ingenium* humain, des formes inédites du collectif surgissent et constituent autant de communautés d'expériences. Les associations en charge aujourd'hui de l'aide alimentaire - comme *Les Restos du cœur* - constituent un phénomène sociétal qui instaure une interaction dans la relation d'assistance pour non seulement « reprendre » une trame sociale déchirée, mais également induire des conduites éthiques qui sortent de l'anonymat et fondées sur une reconnaissance

⁶ Cette expression est centrale chez John Dewey qui définit la liberté comme le « développement de l'individualité » (*Démocratie et Éducation*) et chez G. Simondon (cf. *L'individuation psychique et collective*, éd. Aubier, 2007).

⁷ Cf. Berger et Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, éd. Méridiens-Klincksieck, 1986.

⁸ Cf. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne* (chap. V) et Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, 7ème étude.

⁹ Cf. Les distinctions établies par Dilthey entre *Erklären* et *Verstehen* dans *Introduction aux sciences de l'esprit*, éd. du Cerf, 1992.

¹⁰ Ce concept signifie littéralement « *sociation* » pour désigner tout processus de vie sociale *in statu nascendi* : cf. Simmel, *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, éd. PUF, 1999, p. 55. Max Weber reprit ce concept dans *Économie et société* en 1921.

¹¹ Cf. Rosanvallon, *Les Épreuves de la vie*, éd. du Seuil, 2021.

réciroque. De même, les « circuits courts » permettent de mettre en interaction directe des producteurs et des consommateurs : ils visent à court-circuiter les intermédiaires de la grande distribution, mais répondent également à une recherche de qualité des produits et de proximité dans les relations humaines. Ces circuits-courts expriment une exigence culturelle et politique pour revaloriser des environnements locaux et débarrasser les liens sociaux des facteurs d'opacité qui les distendent et les aliènent. On pourrait multiplier les exemples de telles innovations sociétales comme le phénomène de la colocation, du covoiturage, des monnaies locales, du troc des services... Les transformations sociétales révèlent des mutations dans la façon d'appréhender les inégalités : alors que celles-ci ont été longtemps structurées en classes sociales, elles sont aujourd'hui protéiformes et transversales et elles impliquent de tenir compte de la singularité des individus. Non seulement la notion de classe ne correspond plus à une réalité objective en raison de l'émiettement des trajectoires sociales, mais les acteurs sociaux se démarquent d'eux-mêmes de toute « conscience de classe » afin de singulariser leurs revendications. Ainsi, les préoccupations des salariés « *outsiders* » en CDD ne peuvent être confondues avec celles des salariés « *insiders* » en CDI. De même, les femmes se sentent légitimement lésées par rapport aux hommes, au travail comme dans la vie familiale, et prennent conscience qu'elles ont des revendications propres à faire reconnaître qui ne se résument pas seulement à des considérations quantitatives, mais tiennent également à la défense de leur intégrité physique et morale. Comme l'avait déjà souligné Dewey, « L'égalité ne signifie pas ce type d'équivalence mathématique ou physique en vertu de quoi n'importe quel élément peut être substitué à un autre. Elle signifie le respect effectif de ce qui est distinctif et unique en chacun »¹². En ce sens, l'égalité devient celle de la garantie pour chacun des opportunités d'individuation. La propagation des synesthésies sociétales rappelle que le sujet social est fondamentalement inachevé et surmonte son incomplétude personnelle dans des expériences relationnelles qui ne lui sont pas données, mais inventées et conquises. Les transformations sociétales correspondent à une forme d'autorégulation créatrice par le biais de l'émergence de nouvelles institutions de mœurs, d'usages, de manières d'être.

Seule la démocratie peut permettre la transition institutionnelle des transformations sociétales

Les institutions ne sont capables de se mettre à l'écoute des transformations sociétales que dans le cadre de la démocratie, s'il est vrai que, comme le remarque Dewey : « Celui qui porte la chaussure sait mieux si elle blesse et où elle blesse, même si le cordonnier compétent est meilleur juge pour

savoir comment remédier au défaut »¹³. En démocratie, les institutions sont alors confrontées à un double défi : reconnaître la légitimité des revendications sociétales tout en tenant compte des conséquences indirectes que l'émergence de nouvelles formes de modes de vie entraîne pour les rendre compatibles avec d'autres. Car, comme le reconnaît Dewey, « Les actes humains ont des conséquences sur d'autres hommes et leur perception mène à un effort ultérieur pour contrôler l'action de sorte que certaines conséquences soient assurées et d'autres évitées [...] Quand des conséquences indirectes sont reconnues et qu'il y a un effort pour les régler, quelque chose ayant les traits d'un Etat commence à exister »¹⁴. L'enjeu est donc bien celui d'une transaction avec les institutions publiques, puisque « seules l'initiative volontaire et la coopération volontaire des individus peuvent produire des institutions sociales qui protégeront les libertés nécessaires pour accomplir une individualité véritable »¹⁵.

Pour relever un tel défi, encore faut-il que les acteurs de transformations sociétales amorcent leur propre institutionnalisation, au sein de la société civile, en inventant de nouvelles formes de personnes morales de droit privé susceptibles de faire reconnaître le bien fondé de nouvelles habitudes sociales, de nouvelles façons d'être au monde. Il faut donc que ces acteurs se constituent en *publics*¹⁶, c'est-à-dire se donnent les moyens d'avoir voix au chapitre et fassent comprendre leurs intérêts dans l'espace public - espace qui ne se réduit absolument pas à celui de la puissance publique prise au sens strict. L'enjeu est donc pour les acteurs des transformations sociétales de convaincre de la pertinence et de la légitimité de leurs revendications, en vue d'obtenir une reconnaissance dans l'ensemble de la société. D'où l'importance en France de la loi 1901 comme levier fondamental des transformations sociétales en démocratie, s'il est vrai que, comme le disait Tocqueville, « l'association est une puissance qu'on voit de loin, qui parle et qu'on écoute »¹⁷. Alors peut s'instaurer un cercle vertueux entre institutionnalisation d'ordre privé, mais à vocation publique, et institutionnalisation étatique. Ainsi, quand, par exemple, Frances Haugen a dénoncé les agissements de Mark Zuckerberg avec Facebook, elle n'a pu le faire qu'en étant soutenue par *Whistleblower Aid*, une ONG spécialisée dans l'aide aux lanceurs d'alerte qui elle-même s'appuyait sur le statut protégé de lanceur d'alerte créée par la loi *Dodd-Frank* votée en 2010, sous Obama. Les revendications sociétales ont donc elles-mêmes à s'organiser en personnes morales de droit privé pour acquérir une conscience réflexive de leurs intérêts et se faire entendre intelligemment dans l'espace public. Tel fut l'effort, par exemple, des associations *LGBT* quand, dans les années 1990¹⁸, elles établirent une ferme distinction entre

¹² J. Dewey, *Le Public et ses problèmes*, éd. Université de Pau / Farrago / Ed. Léo Scheer, 2003, p. 158.

¹³ J. Dewey, *op. cit.* p. 197.

¹⁴ Dewey, *op. cit.* p.61.

¹⁵ Cf. Dewey, *I Believe*, dans *The later Works of John Dewey 1925-1953*, éd. Southern Illinois University Press, 1983, p. 91.

¹⁶ Au sens où J. Dewey utilise cette expression dans *Le Public et ses problèmes*.

¹⁷ Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, II, 2ème partie, chap. 5.

¹⁸ En 1994, l'*International Lesbian and Gay Association*.



Foules de Michel Houssin (Arles)

homosexualité et pédophilie, au point d'exclure de leurs rangs ceux qui entretenaient encore l'ambiguïté depuis les années 70-80, sous prétexte de révolution des mœurs...

A l'inverse, encore faut-il que l'Etat ne se prenne pas lui-même pour un individu collectif qui prétendrait englober d'en haut l'ensemble de la société de manière indifférenciée. La spécificité des transformations sociétales ne peut être respectée par des institutions publiques qui en resteraient à un universel abstrait, comme lorsqu'une relation d'assistance se réduit à de froides institutions bureaucratiques sur un objet supposé passif. C'est pourquoi les institutions de droit public ne sont capables de se mettre à l'écoute des revendications sociétales que dans le cadre de la démocratie. La participation est le terme éthique et politique qui équivaut à la vie démocratique, à la condition qu'elle se conçoive entre partenaires dûment reconnus. Les pouvoirs publics demeurent donc un facteur incontournable d'homéostasie sociale, en opérant la transduction¹⁹ des revendications sociétales, entendue comme leur traduction et transfert de la sphère privée à la sphère publique. Les pouvoirs publics demeurent donc un facteur incontournable d'homéostasie sociale, en opérant la transduction des revendications sociétales, entendue comme leur traduction et transfert de la sphère privée à la sphère publique. Mais cela n'est possible qu'en surmontant les impasses des politiques publiques qui désignent d'avance et d'en haut leurs publics, comme bénéficiaires et destinataires - en les catégorisant abstraitement et

en les réduisant finalement à l'isolement et à l'inaction - pour envisager, au contraire, une action publique qui fait des destinataires des partenaires à part entière, donc ouverte non seulement à la « résistance des publics », mais aussi à la co-construction sur la base de l'expertise de ces publics représentés, quand les citoyens sont reconnus comme des experts profanes²⁰.

Les transitions sociétales comme indice d'une société démocratique toujours en devenir d'elle-même

Comme le disait J. Dewey au sujet de l'Etat, les institutions publiques sont « quelque chose qui doit toujours être scruté, examiné, cherché »²¹. Seule une politique incluant la possibilité d'une réformation continue de ses propres dispositifs est capable d'être attentive aux revendications sociétales qui expriment la volonté pour chacun d'affirmer sa singularité. Mais nous sommes alors confrontés à un double écueil. Le premier serait celui de la tentation d'une « singularisation isolante » qui tendrait à faire de la société une sorte de Dionysos dilacéré favorisant les replis communautaristes. Michel Freitag avait ainsi pointé le risque d'en arriver à une « socialité sans société »²². Il ne suffit donc pas de ressentir des frustrations pour que celles-ci soient reconnues comme légitimes. L'expression d'une coïncidence de sentiments ne garantit pas encore une action politique pertinente, encore moins s'il s'agit d'une intersection de ressentiments partagés.

¹⁹ Cf. Simondon, *L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information*, éd. Million, 2005.

²⁰ Cf. M. Callon, Y. Barthe, P. Lascoumes, *Agir dans un monde incertain*.

²¹ J. Dewey, *op. cit.* p. 74-75.

²² Cf. M. Freitag, *L'Oubli de la société*, éd. P.U. de rennes, 2002.

Le partage d'émotions ne conduit encore étymologiquement qu'à la meute ou à l'émeute. L'enjeu est donc de donner un langage aux revendications sociétales, plutôt que de s'en tenir à l'expressivité d'affects. Les institutions d'ordre privé donnent alors un langage aux revendications sociétales et procurent la *radix relationis* qui permet à une communauté d'intérêts d'être représentée et écoutée. Plus globalement, l'institutionnalisation est censée permettre d'éviter la « brutalisation des différents ». Mais un autre écueil serait le raidissement des pouvoirs publics devant les transitions sociales à l'œuvre sous nos yeux. Pour l'État, la tentation est parfois grande d'en rester à un universel abstrait dans la représentation de l'intérêt général, en résistant aux processus d'individuation en cours, voire en niant la tendance à faire reconnaître leur singularité. Comme l'avait déjà souligné Hegel, le singulier n'est pas antinomique avec l'universel, mais au contraire la « pointe (*Spitze*) » de son accomplissement comme universel concret²³. Une revendication sociétale n'est jamais un combat d'un individu pour se libérer de la société en affirmant des droits égoïstes. Car ce n'est pas

l'entité « société » qui aliène l'individu, mais la domination sclérosante de certaines formes d'institutions comme la famille traditionnelle, l'Église, les lobbies économiques, voire l'appareil d'État, qui défendent prioritairement leurs intérêts particuliers et briment les processus d'individuation. À l'encontre d'une réduction du sens de la notion d'institution à la défense d'un ordre établi, voire d'un *establishment*, il apparaît nécessaire de rappeler que le suffixe en « -tion » du vocable « institution » indique toujours un processus en cours de codification qui concerne aussi bien les institutions de droit public que les institutions de droit privé²⁴. Un tel processus suppose une « démocratie continue »²⁵, puisque « les milieux sociaux ne sont des milieux d'individuation que dans la mesure où ils sont participatifs »²⁶. Les transformations sociétales témoignent qu'une société démocratique est toujours nécessairement en transition, s'il est bien vrai que le propre de la démocratie - comme l'avait souligné Claude Lefort²⁷ - est de ne jamais faire corps avec elle-même parce qu'elle est toujours, par principe, inventive et évolutive. *

²³ « L'universalité et la particularité apparaissent comme les moments du devenir de la singularité » Hegel, *Science de la logique*, éd. Aubier Montaigne, p. 93.

²⁴ Cf. notre ouvrage *Montesquieu et la liberté*, éd. Hermann, 2010, + portant sur le rapport déjà établi par Montesquieu entre institutions et mœurs dans *De l'Esprit des lois*.

²⁵ Cf. Dominique Rousseau, *Six thèses pour la démocratie continue*, éd. Odile Jacob, 2022.

²⁶ Bernard Stiegler, *La Télécratie contre la démocratie*, éd. Flammarion, 2006.

²⁷ Cf. Claude Lefort, *L'Invention démocratique*, éd. Fayard, 1994.

*Ce texte reprend les thèses exposées lors d'une conférence ALEA du 19 oct. 2021 (cf. video : <https://webtv.univ-lille.fr/video/11576/les-transformations-societales->) et prolonge un article intitulé *Les Institutions face aux transformations sociétales*, co-écrit avec Isabelle Kustos, maître de conférence HDR à l'Université de Valenciennes, qui a été publié dans *Les Cahiers rationalistes* n° 660, en décembre 2020.